



Décès gérant de SCI sans héritiers

Par Susan

Bonjour

Je suis associée d'une SCI qui était composée de 2 associés : moi-même détenant une très petite part et Mr M. qui était également le gérant et détenant la majorité des parts. Cette SCI a acheté un bien immobilier qui a été mis en location et pour lequel un prêt immobilier a été souscrit. Je suis caution du prêt.

Le gérant de la SCI est décédé. J'ai appris par le notaire en charge de la succession que ses enfants ont renoncé à l'héritage. N'étant pas de la famille de Mr M. et sans lien avec les ayant droit, je n'ai pas plus d'infos.

Depuis le décès du gérant, la mensualité du crédit est prélevée chaque mois sur le compte de la SCI et le locataire verse son loyer. J'ai pu avoir accès au compte et j'ai pris le relais pour payer les charges et impôts (dont certains n'avaient pas été payés depuis plusieurs années ...). Je suis aussi en contact avec le locataire.

Je souhaiterais sortir de cette SCI et récupérer mes parts. L'idéal serait de revendre le bien et avec la recette de rembourser le prêt et récupérer mes parts. J'ai déjà un acquéreur potentiel pour le bien et cela pourrait se faire vite.

Néanmoins, il n'y a plus de gérant et je ne suis que simple associée... les parts de Mr M. ne m'appartiennent pas...

Je sais aussi que la SCI ne peut pas continuer à exister avec une seule personne.

Savez-vous si je peux seule faire entrer un nouvel associé, nommer un gérant ? ou vers qui je peux me tourner pour avancer sur ce dossier ? Quelle est l'institution qui prend le relais lorsque le gérant d'une SCI n'a pas d'héritiers ?

Je vous remercie d'avance.

Par ESP

Bonsoir

C'est en étroite relation avec le notaire qu'il faut régler cela.

Vous n'indiquez aucune date, ni si les héritiers renonçant étaient les enfants et si oui, est-ce que les descendants ont également renoncé ?

Par Susan

Bonsoir, merci pour votre réponse.

Le décès a eu lieu en mai 2021. Les héritiers qui ont renoncé à l'héritage sont ses 3 enfants qui n'ont pas de descendants. J'ai obtenu les coordonnées du notaire qui s'est chargé de la succession et celui ci m'a indiqué que la succession était close, qu'il fallait voir avec l'Etat et le tribunal de commerce...

Ce notaire sous réserve de secret professionnel ne souhaite pas me donner plus d'informations. Les enfants étaient en froid avec leur père et ils ne veulent rien avoir affaire le concernant.